

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 1208)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS35

présenté par

M. Muller, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. François, M. Frappé, Mme Lavalette,
Mme Levavasseur, Mme Loir, Mme Mélin et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

La Nation se fixe pour objectif de créer la fonction de médiateur social en agriculture en 2025.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le problème dramatique des taux de suicides parmi les agriculteurs français n'est pas traité. Ses causes sont pourtant connues : pressions économiques, fluctuations des prix, coûts de production élevés, normes insupportables, isolement social, incertitudes liées aux conditions climatiques et environnementales, pressions psychologiques liées à l'héritage familial... Cet ensemble de facteurs contribue aux difficultés financières et au stress constant. L'accès limité aux services de santé mentale, souvent accentué dans les zones rurales, est un obstacle supplémentaire. Pour aborder ce problème, une approche holistique est nécessaire, englobant des mesures économiques, sociales et psychologiques. Des initiatives de sensibilisation, de soutien financier et émotionnel, ainsi qu'une amélioration de l'accès aux services de santé mentale, sont essentielles pour aider les agriculteurs à faire face à ces défis complexes. La création d'une fonction spéciale de médiateur social en agriculture permettra à la fois d'alerter les autorités de santé en cas de dégradation de l'état psychologique de ces derniers tout en permettant aux agriculteurs en difficultés financières d'entretenir des liens privilégiés avec les chambres d'agriculture et la MSA.